

43 - ASEP Cras/Chaprais/Viotte - Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux - MJC Besançon/Clairs-Soleils - MJC Palente/Orchamps - Avenants programmatifs et financiers 2015

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur :

Contexte

La Ville de Besançon anime, au sein de sa délégation «Vie des Quartiers» un réseau composé de 4 structures municipales (Planoise, Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte et Espace Associatif des Bains-Douches) et de 4 structures associatives partenaires (Maison des Jeunes et de la Culture Besançon - Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire Cras/Chaprais/Viotte, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps, Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux). Chacune de ces structures bénéficie de l'agrément «Centre social» délivré par la CAF du Doubs.

Ce partenariat est formalisé avec les structures associatives par des conventions cadres (Conseil Municipal du 13 décembre 2012), qui présentent le projet associatif de chaque structure et définissent notamment les modalités d'attribution des aides financières et le cas échéant de mise à disposition de locaux et de matériel.

Pour 2015, il convient, en application de ces conventions, que le Conseil Municipal se prononce sur les programmes et thématiques engagés par les structures et détermine la participation financière de la Ville pour chacune d'entre elles.

Ces subventions 2015 et le «fléchage» correspondant font l'objet d'avenants aux conventions cadre initiales.

Il est à noter que des subventions complémentaires de la Ville sont attribuées à ces organismes au titre du Contrat de Ville et du Contrat Enfance Jeunesse lors de la présente séance de conseil municipal.

Pour ne pas pénaliser la trésorerie de ces associations et dans l'attente de l'adoption des subventions définitives, un premier acompte leur a été versé au mois de février (Conseil Municipal du 19 janvier 2015). Cet acompte est soustrait des subventions pour déterminer le montant des sommes restant à verser à ces associations en 2015.

Les avenants présentent également, le cas échéant, les contributions des autres délégations de la Ville ainsi que la valorisation de l'aide matérielle apportée par la Ville en termes de locaux et de personnel.

1 - Avenant annuel avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras/Chaprais/Viotte

Il est proposé de subventionner les thématiques et actions suivantes de «l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras/Chaprais/Viotte» pour l'année 2015 :

ACTIONS	Proposé 2015
REALISER DES ACTIVITES	
Activités enfance et jeunesse	
Activités pour tous - enfants	21 500
Accueil de Loisirs - 6 ans	20 000
Accueil de Loisirs 7 - 13 ans	22 000
Séjours	2 000
Nouvelles cultures urbaines	12 000
A Tire d'Aile	1 000
Activités adultes	
Activités Adultes	15 000
SOUS-TOTAL	93 500
SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS	
Soutien associations / Centre social	18 780
Atelier de socialisation	
Accompagnement à la scolarité	6 300
Vital'Eté, AE, Fête de Quartier	12 000
SOUS-TOTAL	37 080
Participation aux loyers / fluides	51 820
TOTAL	182 400

Au total, la subvention de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuée pour l'année 2015 par la Ville à «l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras/Chaprais/Viotte» serait de **182 400 €** (en 2014 la subvention de fonctionnement était de 182 400 €) pour un budget prévisionnel 2015 de 930 845 €.

Versements

Subventions	Acompte Janvier versé	Avril	Juillet
Ville actions	60 800	60 800	60 800

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2014

Local Espace Simone de Beauvoir, Rue Violet	Valorisation	Charges	OM	TOTAL
TOTAL	11 849	380	198	12 427

Autres locaux mis à disposition

Gymnase Résal.

2 - Avenant annuel avec le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux

Il est proposé de subventionner les thématiques et actions suivantes du «Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux» pour l'année 2015 :

ACTIONS	Proposé 2015
REALISER DES ACTIVITES	
Animation enfance et jeunesse	
Accueil de Loisirs - 6 ans	21 840
Accueil de Loisirs 7 - 13 ans	26 320
Accueil de Loisirs 14 - 17 ans	7 840
A Tire d'Aile	1 000
Accompagnement à la scolarité	32 500
Activités de loisirs	18 000
SOUS-TOTAL	107 500
SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITÉ ET LES GROUPES D'HABITANTS	
Animation centre social (dont animation sur l'Amitié)	53 500
Atelier de mobilisation vers l'emploi	2 500
Coordination Groupe Solidarité Emploi - GSE	2 500
SOUS-TOTAL	58 500
CO ET PRODUIRE DES ANIMATIONS	
Animations de quartier	3 390
CONTRACTUALISATION	
Participation au coût des fluides	14 500
TOTAL	183 890

Au total la subvention de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuée pour l'année 2015 par la Ville au «Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux» serait de **183 890 €** (en 2014, la subvention de fonctionnement était de 191 490 €) pour un budget prévisionnel 2015 de l'Association de 746 027 €.

Versements

Subventions	Acompte Janvier	Avril	Juillet
Ville actions	63 830	60 030	60 030

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2014

Valorisation locaux - 1 avenue Ducat	172 278
--------------------------------------	----------------

Autres locaux permanents mis à disposition :

Salle de l'Amitié

3 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon/Clairs-Soleils

Il est proposé de subventionner les thématiques et actions suivantes de la «MJC de Besançon/Clairs-Soleils» pour l'année 2015 :

ACTIONS	Proposé 2015
REALISER DES ACTIVITES	
Activités enfance	
Accueil de Loisirs 7 - 12 ans	28 000
Accompagnement scolaire	
Accompagnement à la scolarité - CLAS	26 000
Activités jeunesse	
Accueil de Loisirs 13 - 17 ans	23 000
Espace collaboratif 16 - 25 ans pour l'engagement citoyen des jeunes	50 000
Accompagnement social des jeunes	1 000
Le sport au service du projet de quartier	4 000
Camps autonomes et semi autonomes 16-25 ans	3 000
Formation des Jeunes	3 600
A Tire d'Aile	1 000
Action adultes / tout public	
Action collective famille	14 500
Point Emploi - GSE	5 900
Egalité des chances / questions féminines	5 000
SOUS-TOTAL	165 000

ACTIONS	Proposé 2015
Soutenir le tissu associatif de proximité et les groupes d'habitants	
Soutien initiatives et associations	7 900
Antenne de proximité des Vareilles	6 240
Coordination Martin Luther King	15 000
SOUS-TOTAL	29 140
CO ET PRODUIRE DES ANIMATIONS	
Action culturelle	
Découvertes de pratiques culturelles	9 000
Actions collectives et animations Ville	
Fêtes et événements	25 000
Ville Fêtes, AE	3 300
SOUS-TOTAL	37 300
TOTAL	231 440

Au total la subvention de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuée pour l'année 2015 par la Ville à la MJC Besançon/Clairs-Soleils serait de **231 440 €** (en 2014, la subvention de fonctionnement était de 279 500 €) pour un budget prévisionnel 2015 de l'association de 881 610 €.

Versements

Subventions	Acompte Janvier	Avril	Juillet	Octobre
Ville actions	100 000 €	60 000	40 000	31 440

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2014

Locaux 67 E rue de Chalezeule/Centre Martin Luther King	Valorisation	Charges	Personnel	Total
TOTAL	109 009	14 019	37 840	160 868

Autres locaux mis à disposition à titre occasionnel :

Ecole maternelle Jean Macé (mercredi)
Ecole élémentaire Jean Macé (vacances)
Gymnase Clairs-Soleils

4 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/ Orchamps

Il est proposé de subventionner les thématiques et actions suivantes de la «MJC de Palente-Orchamps» pour l'année 2015 :

Actions	Proposé 2015
Réaliser des activités Activités jeunesse	
Ecole de danse	2 000
Adosphère	5 500
Accueil de loisirs mercredi	7 500
Accueil de loisirs - 6 ans	6 100
Accueil de loisirs 7 - 12 ans	30 530
Accueil de loisirs 13 - 17 ans	8 790
Fonds de réserve - Fonds de solidarité - accueil de loisirs	14 000
A Tire d'Aile	1 000
SOUS-TOTAL	75 420
Soutenir le tissu associatif de proximité et les groupes d'habitants	
Coordination du GSE	6 500
Coordination centre social	10 500
Image de soi, confiance en soi	3 000
Accompagnement à la scolarité	14 000
Ecrivains publics «groupes de paroles»	500
Animation collective famille «parents en question»	18 400
SOUS-TOTAL	52 900
Co et produire des animations Développement culturel	
Programme accès aux livres «fête du livre»	10 000
Spectacles jeune public	16 367
Accompagnement artistique	500
SOUS-TOTAL	26 867
Contractualisation	
Frais de fonctionnement général - direction	13 240
SOUS-TOTAL	13 240
TOTAL	168 427

Au total la subvention de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuée pour l'année 2015 par la Ville à la «MJC de Palente-Orchamps» serait de **168 427 €** (en 2014, la subvention de fonctionnement était de 168 427 €) pour un budget prévisionnel 2015 de l'Association de 1 590 432 €.

Versements :

1 ^{er} acompte versé en janvier	2 ^{ème} acompte versé en avril	Solde en juillet
84 213	42 107	42 107

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2014

Locaux	Valorisation locaux	Charges	OM	Total
24 rue des Roses	143 812	16 859	1 513	162 184
rue Violet	21 893	691	198	22 782
Sous-Total locaux	165 705	17 550	1 711	184 966
			Personnel	27 600
TOTAL				212 566

Autres locaux mis à disposition :

Permanents :

Ecole Jean Zay (partie non scolaire)

Occasionnels :

Ecole élémentaire Jean Zay (vacances)

Ecole maternelle Condorcet (vacances)

Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie (vacances)

Gymnase Jean Zay (été)

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer comme suit le montant des subventions de fonctionnement 2015 de la Ville dont les modalités de versement s'effectueront selon les termes mentionnés ci-dessus et sous déduction des acomptes déjà versés :

- . 182 400 € à «l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras/Chaprais/ Viotte»,
- . 183 890 € au «Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux»,
- . 231 440 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture Besançon/Clairs-Soleils»
- . 168 427 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps

En cas d'accord, la somme restant à verser, soit 457 314 €, sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47030.

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec chacune des associations les avenants correspondants.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme DARD n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 8 avril 2015.